



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mercredi 8 décembre 2004 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Yves Ducharme, président, madame Jocelyne Houle, vice-présidente, madame et messieurs les conseillers(ère) André Levac, Louise Poirier et Aurèle Desjardins formant quorum du comité.

Également présents monsieur Mark B. Laroche, directeur général, madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe et M^e Suzanne Ouellet, greffier.

CE-2004-1813

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU DU 23 NOVEMBRE 2004 ET DE LA SÉANCE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU DU 24 NOVEMBRE 2004

CONSIDÉRANT QUE copies des procès-verbaux de la séance spéciale du comité exécutif de la Ville de Gatineau du 23 novembre 2004 et de la séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau du 24 novembre 2004 ont été déposées aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte les procès-verbaux tels que soumis.

Adoptée

CE-2004-1814

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 45 - 55 078,01 \$, ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 47 - 316 290,06 \$, LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 44 - 4 838,21 \$ AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES DE PERSONNEL TEMPORAIRE NUMÉRO 41 - 130 190,10 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 45, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 47, la liste des réquisitions numéro 44 ainsi que la liste des embauches de personnel temporaire numéro 41 :

| Numéro de la liste | Description | Montant | Période |
|----------------------------------|-----------------------------------|---------------|------------------------|
| Liste PA numéro 45 | Pièces de comptes à payer | 55 078,01 \$ | 22 au 26 novembre 2004 |
| Liste PD numéro 47 | Pièces de comptes à payer | 316 290,06 \$ | 22 au 26 novembre 2004 |
| Liste des réquisitions numéro 44 | Pièces de comptes à payer | 4 838,21 \$ | 22 au 26 novembre 2004 |
| Liste des embauches numéro 41 | Embauches de personnel temporaire | 130 190,10 \$ | 15 au 19 novembre 2004 |

Un certificat du trésorier a été émis le 3 décembre 2004.

Adoptée

CE-2004-1815 **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-46 - 368 204,14 \$ - PÉRIODE DU 18 AU 24 NOVEMBRE 2004**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-46 d'un montant total de 368 204,14 \$ pour la période du 18 au 24 novembre 2004.

Un certificat du trésorier a été émis le 3 décembre 2004.

Adoptée

CE-2004-1816 **SOUMISSION 2004 SI 247 - DIVERS FOURNISSEURS - FOURNITURES D'ÉCLAIRAGE - SERVICE DES FINANCES, DIVISION DE L'APPROVISIONNEMENT**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat aux firmes suivantes pour la fourniture de produits d'éclairage dans le cadre du programme d'éclairage de rues, le tout selon les prix unitaires apparaissant au bordereau de soumission et en conformité avec leur soumission respective déposée en date du 1^{er} novembre 2004 et ce, comme étant les plus basses soumissions reçues et conformes pour chacun des articles, à savoir :

ARTICLES 1 ET 2

Guillevin International Inc., 99, rue Crémazie, Gatineau, Québec, J8Y 3P1, pour les articles 1 et 2

ARTICLES 3 ET 8

Lumen, Division de Sonepar Canada, 250-B, rue Deveault, Gatineau, Québec, J8Z 1S6, pour les articles 3 et 8

ARTICLES 4, 5, 6 ET 9

Nedco, 67, rue Jean-Proulx, Gatineau, Québec, J8X 1W2, pour les articles 4, 5, 6 et 9

ARTICLE 7

Marchand Électrique Ltée, 130, boulevard Gréber, Gatineau, Québec, J8T 6H5, pour l'article 7

Les prix soumis seront fermes pour une période d'une année à compter de la date de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 04-15120 – Inventaire – Gatineau.

Un certificat du trésorier a été émis le 3 décembre 2004.

Adoptée

CE-2004-1817

SOUSSION 2004 SP 251 - VIDÉOTRON TÉLÉCOM LTÉE - LOCATION DE LIENS TÉLÉPHONIQUES - DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION - SECTEUR RÉSEAUTIQUE - 303 624,59 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Vidéotron Télécom Ltée, 2155, boulevard Pie-IX, Montréal, Québec, H1V 2E4, pour la location de liens téléphoniques au montant de 303 624,59 \$ incluant les taxes et le contrat pour les appels interurbains au montant de 0,03 \$ la minute partout en Amérique du Nord, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 15 novembre 2004 et ce, étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin, au montant approximatif de 307 558,45 \$ incluant les taxes, pour ce contrat d'une période de trois ans seront pris à même le poste budgétaire 02-99200-331 "téléphone" et ce, jusqu'à concurrence des montants disponibles.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget des années 2005, 2006 et 2007, les montants nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 3 décembre 2004.

Adoptée

CE-2004-1818

Modifiée par les résolutions numéros CE-2009-1724 et CE-2013-580

ENTENTE ADMINISTRATIVE CONCERNANT LA COMMUNICATION DE RENSEIGNEMENTS ENTRE LA VILLE DE GATINEAU ET LA SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QU'aux fins de la poursuite de tout contrevenant pour tout constat d'infraction délivré sur le territoire relevant de la juridiction de la Ville de Gatineau, il est nécessaire pour la Société de l'assurance automobile du Québec de communiquer certains renseignements à la Cour municipale;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de certaines dispositions du Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2), notamment les articles 112, 586, 587 et 587.1 et de certaines dispositions du Code de procédure pénale (L.R.Q., c. C-25.1), notamment les articles 364 et 365, il est nécessaire pour la Cour municipale de communiquer certains renseignements à la Société;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 67 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q. c. A-2-1), un organisme public peut communiquer un renseignement nominatif sans le consentement de la personne concernée si cette communication est nécessaire à l'application d'une loi au Québec;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 69 de cette loi, la communication des renseignements nominatifs doit être faite de manière à assurer le caractère confidentiel de ces renseignements :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le préambule de la présente en fait partie intégrante.

Ce comité autorise M^e Annie Crousset et M^e Marc Gohier à signer l'entente administrative concernant la communication de renseignements entre la Société et la Ville de Gatineau.

De plus, ce comité désigne pour l'application de ladite entente :

- M^e Annie Crousset et M^e Marc Gohier, coordonnatrice et coordonnateur de l'entente;
- M^e Annie Crousset et M^e Marc Gohier, responsables de la désignation des personnes autorisées à accéder aux renseignements communiqués par la Société. Ils pourront déléguer cette fonction à une personne ou plusieurs autres personnes qu'il et qu'elle sont chargés d'identifier.

M^e Annie Crousset et M^e Marc Gohier, responsables de la désignation des personnes autorisées à accéder aux renseignements communiqués par la Société, sont eux-mêmes autorisés à accéder aux renseignements et en conséquence, sont autorisés à signer tous les formulaires requis pour s'octroyer l'accès à ces renseignements.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget de l'année 2005 au poste budgétaire 02-1210-431, les fonds requis pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 3 décembre 2004 conditionnellement à l'adoption du budget 2005.

Adoptée

CE-2004-1819 **SOUMISSION 2004 SI 253 - AUDIO DESIGN - SERVICE DE SCÉNOGRAPHIE - SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES - SALLES LA BASOCHE ET JEAN-DESPRÉZ - MONTANT ANNUEL APPROXIMATIF DE 64 615,29 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Audio Design, 65, rue Richelieu, Gatineau, Québec, J8Y 4X8, pour le service de scénographie pour les salles Jean-Després et la Basoche, au taux horaire de 30,77 \$ incluant les taxes pour un technicien, le directeur technique étant fourni sans frais, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 3 novembre 2004 et ce, étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat sera d'une durée d'un an à compter de l'adoption de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris aux postes budgétaires suivants et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires :

| POSTE | DESCRIPTION |
|--------------|---|
| 02-72133-438 | Salle la Basoche – Techniciens de scène |
| 02-72134-438 | Salle Jean-Després – Techniciens de scène |

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget de l'année 2005 le montant nécessaire pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 3 décembre 2004.

Adoptée

CE-2004-1820* **FINANCEMENT DES PRIORITÉS D'ACTION 2005-2006-2007 DE LA POLITIQUE CULTURELLE**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté, le 2 décembre 2003 par sa résolution numéro CM-2003-1282, sa première politique culturelle ainsi que les priorités d'action qui s'y rattachaient;

CONSIDÉRANT QUE ces priorités d'actions doivent se traduire dans un plan financier auquel participera la Ville, le ministère de la Culture et des Communications du Québec et d'autres partenaires;

CONSIDÉRANT QUE ce plan de financement a été modifié pour s'étendre jusqu'en 2007;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a déjà accepté le plan de financement 2004 et qu'il s'avère nécessaire d'accepter le plan de financement (2005-2007) pour pouvoir signer une entente en développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter le plan de financement des priorités d'action de la politique culturelle et autorise le trésorier à prévoir les sommes nécessaires au budget des années 2005, 2006 et 2007.

De plus, le trésorier est autorisé à virer, au budget de la politique culturelle, toutes les subventions et commandites reçues ou confirmées se rapportant aux projets identifiés dans le plan d'action de la politique culturelle.

Le plan de financement de la politique culturelle pour les années 2005, 2006 et 2007 est :

| | <u>2005</u> | <u>2006</u> | <u>2007</u> |
|--|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| Ville | 275 000 \$ | 375 000 \$ | 475 000 \$ |
| Subvention – Maison de la culture ⁽¹⁾ | 80 000 \$ | 80 000 \$ | 80 000 \$ |
| Poste – Coordonnateur en patrimoine ⁽²⁾ | | 30 000 \$ | 30 000 \$ |
| Budget reporté 2004 | <u>80 000 \$</u> | <u>24 000 \$</u> | <u>31 000 \$</u> |
| Sous-total : | 435 000 \$ | 509 000 \$ | 616 000 \$ |
| PTI (logiciel bibliothèque) | 350 000 \$ | | |
| MCCQ et autres | <u>130 000 \$</u> | <u>130 000 \$</u> | <u>130 000 \$</u> |
| Total du financement : | <u>915 000 \$</u> | <u>639 000 \$</u> | <u>746 000 \$</u> |

⁽¹⁾ Protocole d'entente à être modifié

⁽²⁾ Suite à la création du poste de façon permanente en 2006

Un certificat du trésorier a été émis le 3 décembre 2004 conditionnellement à l'adoption du budget 2005.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2004-1821

RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-44 - 148 084,80 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-44 d'un montant de 148 084,80 \$ pour la période du 23 au 29 novembre 2004.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 3 décembre 2004.

Adoptée

CE-2004-1822

SOUSSION 2004 SI 219 - ENTREPRISES FORMES ET JEUX PEB INC. - FOURNITURE DE STRUCTURES DE JEUX AU PARC DES LUTINS - SERVICE D'INGÉNIERIE - 53 452,12 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE WRIGHT - PARC-DE-LA-MONTAGNE - MARC BUREAU

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Entreprises Formes et Jeux PEB Inc., 3249, rue Jean-Béraud, Laval, Québec, H7T 2L2, pour la fourniture et l'installation de structures de jeux au parc des Lutins au coût de 53 452,12 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres et la soumission déposée en date du 6 octobre 2004 et ce, étant la soumission conforme ayant obtenu le plus haut pointage conformément à la grille d'évaluation autorisée par la résolution numéro CE-2003-1411.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------|--------------|---|
| 06-30200-004 | 22 602,04 \$ | Programme d'aménagement des parcs – parc des lutins |
| 18-40041-004 | 27 597,18 \$ | Travaux d'aménagement de parcs – Parc des lutins |
| 04-13493 | 3 252,90 \$ | TPS à recevoir ristourne |

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

| POSTE | DÉBIT | CRÉDIT | DESCRIPTION |
|-----------|--------------|--------------|---|
| 71485-692 | 27 597,18 \$ | | M. Bureau - Aménagement // Équip. non-capitalisable |
| 03-10110 | | 27 597,18 \$ | Dépense immobilisable financée par activité fin. |

Un certificat du trésorier a été émis le 3 décembre 2004.

Adoptée

CE-2004-1823

SOUSSION 2004 SI 224 - FOURNITURE ET INSTALLATION DE CLÔTURE DE BROCHE MAILLÉE ET BARRIÈRE MOTORISÉE - ATELIERS MUNICIPAUX DU SECTEUR DE BUCKINGHAM - SERVICE DE LA GESTION DES ÉDIFICES ET DE L'ÉLECTRICITÉ - 36 577,95 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Clôture Générale Enr., 80, rue Adrien-Robert, Gatineau, Québec, J8Y 3S2, pour la fourniture et l'installation de clôture de broche maillée et d'une barrière motorisée aux ateliers municipaux du secteur de Buckingham, pour la somme de 36 577,95 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 21 octobre 2004 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------------|--------------|--|
| 06-30147-007-47622 | 34 351,95 \$ | Ateliers municipaux au 250 rue Charles Buckingham barrière contrôler accès |
| 04-13493 | 2 226,00 \$ | TPS à recevoir ristourne |

Un certificat du trésorier a été émis le 3 décembre 2004.

Adoptée

CE-2004-1824

SOUSSION 2004 SI 233 - DÉNEIGEMENT DES STATIONNEMENTS DE LA MARINA, MCCONNELL-LARAMÉE ET THÉÂTRE DE L'ÎLE - SECTEUR DE HULL - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN - 35 983,05 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat aux firmes suivantes pour les travaux de déneigement dans le secteur de Hull pour les terrains ci-après mentionnés pour la saison 2004-2005, le tout en conformité avec les soumissions déposées en date du 28 octobre 2004 et ce, comme étant les plus basses soumissions reçues et conformes.

STATIONNEMENT MARINA

Gauvreau Top Soil 3757307 Canada Inc., 930, Chemin Vanier, Gatineau, Québec, J9J 3J3, au montant total de 20 086,59 \$ incluant les taxes

STATIONNEMENT McCONNELL/LARAMÉE

Les Entreprises A.M.S., 55, de la Sapinière, Gatineau, Québec, J9A 3T7, au montant total de 7 062,54 \$ incluant les taxes pour McConnell/Laramée

STATIONNEMENT THÉÂTRE DE L'ÎLE

Les Entreprises A.M.S., 55, de la Sapinière, Gatineau, Québec, J9A 3T7, au montant total de 8 833,92 \$ incluant les taxes

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget de l'année 2005 les montants nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires :

| POSTE | DESCRIPTION |
|--------------------|--|
| 02-35500-531-30556 | Stationnements municipaux – entretien des terrains |
| 02-35500-531-30558 | Stationnements municipaux – entretien des terrains |
| 02-35500-531-30390 | Stationnements municipaux – entretien des terrains |

Un certificat du trésorier a été émis le 3 décembre 2004.

Adoptée

CE-2004-1825

SOUSSION 2004 SP 171 - DIVERS FOURNISSEURS - ACHAT DE DEUX TRACTEURS À CHÂSSIS RIGIDE ÉTROIT ET D'UN TRACTEUR ARTICULÉ DE TYPE MULTIFONCTION AVEC ÉQUIPEMENTS - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN - 372 202,12 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge les contrats aux firmes suivantes pour la fourniture de tracteurs, le tout en conformité avec les documents d'appels d'offres et les soumissions déposées en date du 23 août 2004, à savoir :

ANNEXE A

Les Équipements de ferme Papineau Ltée, 216, rue Principale, Plaisance, Québec, J0V 1S0, pour deux tracteurs à châssis rigide incluant les options mentionnées à l'article 14 du devis « roues et pneus avant et arrière », au montant total de 234 334,31 \$ incluant les taxes, cette dernière ayant déposé la plus basse soumission reçue et conforme pour cette annexe.

ANNEXE B

Holder of North America, 1351, chemin Barfield, Greely, Ontario, K4P 1A1, pour un tracteur articulé incluant l'option mentionnée à l'article 14 du devis « roues et pneus pour pelouse », au montant total de 137 867,81 \$ incluant les taxes, cette dernière ayant déposé la seule soumission reçue et conforme pour cette annexe.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------------|---------------|--|
| 06-30209-006-47623 | 361 485,19 \$ | Achat de véhicules et d'équipements T.P. 6 tracteurs multifonctions |
| 04-13493 | 10 716,93 \$ | TPS à recevoir ristourne |

Un certificat du trésorier a été émis le 3 décembre 2004.

Adoptée

CE-2004-1826

SOUSSION 2004 SP 227 - DIVERS FOURNISSEURS - LOCATION DE CAMIONS AVEC OPÉRATEURS POUR ENLÈVEMENT DE LA NEIGE ET TRANSPORT EN VRAC - SAISON 2004-2005 - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le Service des opérations de terrain à louer les camions nécessaires, notamment pour les opérations de déneigement et tout autre besoin de camionnage en vrac, en tenant compte des prix par mètre cube, de la disponibilité, de la qualité des machines ainsi que la proximité des lieux, conformément aux soumissions reçues et suivant le tableau comparatif annexé qui fait partie intégrante de la présente résolution et ce, de la façon la plus avantageuse pour la Ville.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-31310-515 - "Dépenses - Déblaiement et enlèvement de la neige – Location machinerie & véhicules" pour les mois de novembre et décembre 2004 et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Ces nouveaux taux de location seront en vigueur à compter de la date d'adjudication et ce, jusqu'au 31 octobre 2005.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget de l'année 2005 les montants nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 3 décembre 2004.

Adoptée

CE-2004-1827

AUTORISER L'AJUSTEMENT DES COÛTS DES TRAVAUX DE RESURFACAGE AU TERRAIN DE TENNIS RIVIERA - DISTRICT ÉLECTORAL DES RIVERAINS - THÉRÈSE CYR

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2004-1367 adoptée le 8 septembre 2004, a retenu les services de l'entreprise Pavage Gauvreau Ltée pour le resurfaçage des terrains de tennis aux parcs Riviera et des Draveurs;

CONSIDÉRANT QUE le Service d'ingénierie recommande l'ajustement des coûts pour les travaux supplémentaires réalisés dans le cadre dudit projet :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise l'ajustement des coûts au montant de 9 834,64 \$ incluant les taxes, pour les travaux supplémentaires réalisés par l'entreprise Pavage Gauvreau Ltée dans le cadre du projet de resurfaçage des terrains de tennis aux parcs Riviera et des Draveurs.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------------|-------------|--|
| 06-30123-019-47624 | 9 236,14 \$ | Aménagement et réfection de divers parcs parc Riviera surface du terrain de tennis |
| 04-13493 | 598,50 \$ | TPS à recevoir ristourne |

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

| POSTE | DÉBIT | CRÉDIT | DESCRIPTION |
|--------------|-------------|-------------|---|
| 06-30123-001 | 3 853,03 \$ | | Aménagement et réfection de divers parcs // Parc Lucerne ajout de structure |
| 06-30123-015 | 5 981,61 \$ | | Aménagement et réfection de divers parcs // Tennis Broad mur de soutènement |
| 06-30123-019 | | 9 834,64 \$ | Aménagement et réfection de divers parcs // Parc Riviera surface du terrain de tennis |

Un certificat du trésorier a été émis le 3 décembre 2004.

Adoptée

CE-2004-1828

SENTIER DE MOTONEIGES À L'INTÉRIEUR DES LIMITES DU SECTEUR DE BUCKINGHAM

CONSIDÉRANT QUE l'ex-Ville de Buckingham, suite aux recommandations du Forum 2000, autorisait par sa résolution numéro 96-0481 la signature du formulaire droit de passage pour le Club de motoneigistes « Les Voyageurs des Collines et Ravins inc. » afin d'établir un circuit de sentier sur le territoire du secteur de Buckingham;

CONSIDÉRANT QUE ladite autorisation a été reconduite d'année en année soit de 1996 à 2003;

CONSIDÉRANT QU'une autorisation similaire fut accordée pour la saison 2003-2004;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'établissement de ce circuit aucune plainte n'a été déposée :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

UE ce comité accepte de reconduire l'autorisation de l'établissement d'un sentier de motoneiges à l'intérieur des limites du secteur de Buckingham.

De plus, ce comité autorise les motoneigistes à utiliser deux sections de trottoirs sur l'avenue de Buckingham, secteur de Buckingham, à savoir :

- Entre les numéros civiques 264 et 290, ainsi que les numéros civiques 337 à 417 et ce, afin de permettre aux motoneigistes de se rendre aux commerces de restauration et de ravitaillement en gazoline. Une signalisation adéquate devra être installée afin d'informer les piétons et les automobilistes dans le secteur.

Adoptée

CE-2004-1829

SUBVENTION DE 300 \$ - CHEVALIERS DE COLOMB, CONSEIL 5228 POINTE-GATINEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre des Chevaliers de Colomb, conseil 5228 Pointe-Gatineau, à l'attention de monsieur Jean-Jacques Loyer, 635, boulevard de la Gappe, Gatineau, Québec, J8T 8H9, à titre de subvention pour la parution de leur périodique "L'Auréole Colombienne".

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|-----------|---------|--|
| 11412-972 | 300 \$ | Joseph De Sylva - du Versant subventions |

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

| POSTE | DÉBIT | CRÉDIT | DESCRIPTION |
|-----------|--------|--------|--|
| 11412-694 | 130 \$ | | Joseph De Sylva - du Versant // Articles promotionnels |
| 11412-972 | | 130 \$ | Joseph De Sylva - du Versant // Subventions |

Un certificat du trésorier a été émis le 3 décembre 2004.

Adoptée

CE-2004-1830 SUBVENTION DE 350 \$ - LEUCAN-OUTAOUAIS - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 350 \$ à l'ordre de Leucan-Outaouais, à l'attention de madame Francine Guet, coordonnatrice régionale, 390, boulevard Maloney Est, Case postale 84026, Gatineau, Québec, J8P 7R8, à titre de subvention pour l'organisation d'une fête de Noël qui aura lieu le 12 décembre 2004.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|-----------|---------|---|
| 11417-972 | 50 \$ | Jocelyne Houle - de Buckingham subventions |
| 11413-972 | 150 \$ | Richard Côté – de Bellevue subventions |
| 11412-972 | 25 \$ | Joseph De Sylva - du Versant subventions |
| 11406-972 | 25 \$ | Louise Poirier - de L'Orée-du-Parc subventions |
| 11405-972 | 50 \$ | Marc Bureau – de Wright – Parc-de-la-Montagne subventions |
| 11403-972 | 50 \$ | Richard Jennings - de Deschênes subventions |

Un certificat du trésorier a été émis le 3 décembre 2004.

Adoptée

CE-2004-1831 SUBVENTION DE 300 \$ - CLUB AQUATIQUE DE GATINEAU - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre du Club aquatique de Gatineau, à l'attention de madame Nathalie Miljour, agente de commandite, 165, rue Saint-Antoine, Gatineau, Québec, J8T 3M4, à titre de subvention pour l'organisation d'une compétition pré-ligue et du Festival d'hiver de natation.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|-----------|---------|---|
| 11413-972 | 100 \$ | Richard Côté – de Bellevue subventions |
| 11411-972 | 100 \$ | Paul Morin - des Promenades subventions |
| 11409-972 | 50 \$ | Simon Racine - de Limbour subventions |
| 11405-972 | 50 \$ | Marc Bureau – de Wright – Parc-de-la-Montagne subventions |

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

| POSTE | DÉBIT | CRÉDIT | DESCRIPTION |
|-----------|--------|--------|---|
| 11409-694 | 200 \$ | | Simon Racine - de Limbour // Articles promotionnels |
| 11409-972 | | 200 \$ | Simon Racine - de Limbour // subventions |

Un certificat du trésorier a été émis le 3 décembre 2004.

Adoptée

CE-2004-1832

AUTORISATION DE DÉPLACEMENT - CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CONSEIL INTERCULTUREL DE L'OUTAOUAIS - MONSIEUR JOSEPH DE SYLVA - REPRÉSENTANT DE LA VILLE DE GATINEAU

CONSIDÉRANT les dispositions de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur le conseiller Joseph De Sylva à assister aux réunions du Conseil d'administration du Conseil interculturel de l'Outaouais et rembourse les frais pouvant découler de cette autorisation et ce, sur présentation de pièces justificatives.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-11100 - conseil municipal et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 3 décembre 2004.

Adoptée

CE-2004-1833

PERMANENCE DE MADAME CHANTAL LAFLAMME AU POSTE DE SECRÉTAIRE ADMINISTRATIVE AU MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE madame Chantal Laflamme a été promue à l'essai pour une période de six mois, par la résolution numéro CE-2004-898, adoptée par le comité exécutif le 26 mai 2004;

CONSIDÉRANT QUE cette dernière est entrée en fonction le 21 juin 2004 et aura complété sa période d'essai le 21 décembre 2004 à la satisfaction des autorités municipales :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la permanence de madame Chantal Laflamme au poste de secrétaire administrative au Module des travaux publics et de l'environnement et ce, à compter du 21 décembre 2004.

Adoptée

CE-2004-1834

**PERMANENCE DE MADAME LOUISE BLAIS-DENAULT AU POSTE DE
COMMIS TECHNIQUE AU CENTRE DE SERVICES DE HULL, SERVICE DES
LOISIRS, DES SPORTS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE**

CONSIDÉRANT QUE madame Louise Blais-Denault a été engagée à l'essai pour une période de sept mois, par la résolution numéro CE-2004-737, adoptée par le comité exécutif le 5 mai 2004;

CONSIDÉRANT QUE cette dernière est entrée en fonction le 6 mai 2004 et a complété sa période d'essai le 6 décembre 2004 à la satisfaction des autorités municipales :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la permanence de madame Louise Blais-Denault au poste de commis technique au Centre de services de Hull, Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire et ce, à compter du 6 décembre 2004.

Adoptée

CE-2004-1835

**PROMOTION À L'ESSAI DE MONSIEUR PIERRE BASTIEN AU POSTE DE
SERGENT-DÉTECTIVE À LA DIVISION DES ENQUÊTES CRIMINELLES -
SERVICE DE POLICE - MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET
DES BIENS**

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de sergent-détective à la division des enquêtes criminelles au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Pierre Bastien avait été promu à l'essai au poste de sergent à la division de la gendarmerie, par la résolution numéro CE-2004-259, adoptée par le comité exécutif le 18 février 2004;

CONSIDÉRANT QU'au moment de sa promotion, M. Bastien occupait le poste de sergent-détective par intérim et qu'il n'a pas complété sa période d'essai au poste de sergent à la division de la gendarmerie;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Pierre Bastien s'est désisté du poste de sergent à la gendarmerie pour favoriser le poste de sergent-détective à la division des enquêtes criminelles :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité abroge sa résolution numéro CE-2004-259 adoptée le 18 février 2004 et accepte la promotion à l'essai de monsieur Pierre Bastien au poste de sergent-détective à la division des enquêtes criminelles au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens.

M. Bastien est assujetti à une période d'essai de six mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M. Bastien sera celui de sergent-détective, selon la convention collective des policiers de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21200-111 – Service de police – Enquêtes – Rémunération régulière – Policiers.

Un certificat du trésorier a été émis le 3 décembre 2004.

Adoptée

CE-2004-1836

MUTATION À L'ESSAI DE MONSIEUR MARTIN LÉTOURNEAU AU POSTE DE COORDONNATEUR DES ACTIVITÉS AU CENTRE DE SERVICES DE MASSON-ANGERS, SECTEUR DES LOISIRS, DES SPORTS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de coordonnateur d'activités au Centre de services de Masson-Angers, secteur des loisirs, des sports et de la vie communautaire (poste numéro 610 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation à l'essai de monsieur Martin Létourneau, au poste de coordonnateur d'activités au Centre de services de Masson-Angers, secteur des loisirs, des sports et de la vie communautaire.

Monsieur Martin Létourneau est assujéti à une période d'essai de six mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de monsieur Martin Létourneau sera celui de la classe 9, 5^e échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Hull.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-71014-112 – Administration des loisirs - Centre de services de Masson-Angers – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 3 décembre 2004.

Adoptée

CE-2004-1837

ENGAGEMENT DE MADAME SUZAN LAUZON AU POSTE DE PRÉPOSÉ TECHNIQUE - CENTRE CULTUREL DU VIEUX AYLNER AU SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES, MODULE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de préposé technique au Centre culturel du Vieux Aylmer, Service des arts, de la culture et des lettres, Module de la culture et des loisirs (poste numéro 006 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement de madame Suzan Lauzon, au poste de préposé technique au Centre culturel du Vieux Aylmer, Service des arts, de la culture et des lettres, Module de la culture et des loisirs.

La date d'entrée en fonction de madame Suzan Lauzon sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de madame Suzan Lauzon sera celui de la classe 4, 2^e échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville d'Aylmer.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-72133-112 – Centre culturel d'Aylmer – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 3 décembre 2004.

Adoptée

CE-2004-1838

PROLONGATION TEMPORAIRE DE MESSIEURS MICHEL ARCAND ET JACQUES A. CYR À TITRE D'AGENTS DE BÂTIMENTS ET DE MADAME LISA BÉLAIR À TITRE DE COMMIS SPÉCIALISÉ À LA DIVISION PROGRAMMES ET PROJETS DE DÉVELOPPEMENT AU SERVICE D'URBANISME, MODULE DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau participe au programme Rénovation Québec (PRQ), au programme d'adaptation de domicile (PAD) et d'autres programmes en collaboration avec la Société d'habitation du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit administrer ces programmes et que pour les mener à terme et respecter les ententes entre la Ville et la Société d'habitation du Québec, il y a lieu de prolonger les postes temporaires d'agents de bâtiments;

CONSIDÉRANT QUE pour permettre de desservir la population, de mener ces programmes à terme et de respecter les engagements de la Ville, il y a lieu de prolonger l'engagement temporaire de messieurs Michel Arcand et Jacques A. Cyr à titre d'agents de bâtiments et ce, du 1^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2006;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la charge de travail, il est nécessaire de prolonger l'engagement temporaire de madame Lisa Bélaïr, commis spécialisé et ce, du 1^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2006 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de prolonger l'engagement temporaire de messieurs Michel Arcand et Jacques A. Cyr à titre d'agents de bâtiments et de madame Lisa Bélaïr à titre de commis spécialisé à la division programmes et projets de développement au Service d'urbanisme, Module de l'aménagement et du développement du territoire du 1^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2006.

Ce comité autorise le Service des ressources humaines à conclure le cas échéant, une entente avec le syndicat des cols blancs afin de prolonger l'engagement temporaire des trois employés concernés.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-63970-132 – Programme PRQ – Temporaires – Cols blancs.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget des années 2005 et 2006 les fonds requis pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 3 décembre 2004 conditionnellement à l'adoption du budget 2005.

Adoptée

CE-2004-1839

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL DE MONSIEUR PIERRE MYRE À TITRE DE COORDONNATEUR AU SERVICE DES FINANCES, DIVISION APPROVISIONNEMENT, MODULE DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de combler les fonctions de coordonnateur à la division approvisionnement au Service des finances, Module de l'administration et des finances pour une période déterminée;

CONSIDÉRANT QUE le contrat de travail de monsieur Pierre Myre vient à échéance le 16 février 2005 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le renouvellement du contrat de travail de monsieur Pierre Myre à titre de coordonnateur à la division approvisionnement au Service des finances, Module de l'administration et des finances pour une période de deux ans à compter du 17 février 2005 et ce, jusqu'au 16 février 2007.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le contrat de travail, lequel fait partie intégrante de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13310-115 – Service des finances – Réguliers – Non syndiqués.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget des années 2005, 2006 et 2007 les fonds requis pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 3 décembre 2004 conditionnellement à l'adoption du budget 2005.

Adoptée

CE-2004-1840*

MODIFICATIONS À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE ET ENGAGEMENT TEMPORAIRE AU SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES, DIVISION DE LA DIFFUSION CULTURELLE, MODULE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2004-712 adoptée le 6 juillet 2004, a accepté des modifications à la structure organisationnelle du Service des arts, de la culture et des lettres (division de la diffusion culturelle);

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier la structure approuvée afin de mieux répondre à la réalité structurelle du Service des arts, de la culture et des lettres, division de la diffusion culturelle, Module de la culture et des loisirs et aussi afin de mieux respecter le Code du travail du Québec quant à la définition des statuts de poste;

CONSIDÉRANT QUE le Service des arts, de la culture et des lettres, division de la diffusion culturelle, Module de la culture et des loisirs a besoin temporairement d'une ressource supplémentaire pour supporter la responsable des lieux de diffusion de Hull et d'Aylmer :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser les modifications suivantes :

- Abolir le poste contractuel d'agent de marketing au Service des arts, de la culture et des lettres, division de la diffusion culturelle, Module de la culture et des loisirs;
- Accepter l'engagement temporaire de madame Pascale Gougeon à titre de coordonnateur d'activités culturelles au Service des arts, de la culture et des lettres, division de la diffusion culturelle, Module de la culture et des loisirs et ce, jusqu'au 31 décembre 2005;
- Les conditions de travail particulières (article 26.07) et le salaire s'appliquant à madame Pascale Gougeon sera celui de la classe 9, 2^e échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Hull.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme du Service des arts, de la culture et des lettres.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-72010-132 – Direction arts, culture et lettres – Temporaires - Cols blancs.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget de l'année 2005 les fonds requis pour donner suite à la présente et à effectuer les écritures comptables requises.

Un certificat du trésorier a été émis le 3 décembre 2004.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2004-1841*

PARTICIPATION DE LA VILLE DE GATINEAU - ACTIVITÉS D'ACCUEIL - 14^E CONGRÈS INTERNATIONAL DES ASSOCIATIONS QUÉBEC-FRANCE ET FRANCE-QUÉBEC - 14 AU 17 JUILLET 2005 - 10 000 \$ EN CONTRIBUTION FINANCIÈRE ET 4 770 \$ EN SERVICES

CONSIDÉRANT QUE l'Association Québec-France Outaouais accueillera le 14^e congrès international des Associations Québec-France et France-Québec à Gatineau du 14 au 17 juillet 2005;

CONSIDÉRANT QUE la participation de plus de 500 congressistes représente une activité génératrice de retombées économiques très significatives en plus d'offrir à la Ville de Gatineau une excellente visibilité sur le plan de la promotion touristique nationale et internationale;

CONSIDÉRANT QUE les activités d'accueil et déjeuner du Maire auront lieu à l'agora Gilles-Rocheleau de la maison du Citoyen;

CONSIDÉRANT QUE la ville hôte assume généralement les coûts relatifs aux activités d'accueil et du déjeuner du Maire :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'approuver la participation de la Ville de Gatineau, à savoir : 10 000 \$ en contribution financière et 4 770 \$ en services pour les activités d'accueil et le déjeuner du Maire dans le cadre du 14^e congrès international des Associations Québec-France et France-Québec à Gatineau du 14 au 17 juillet 2005.

À cet effet, le trésorier est autorisé à prévoir au budget 2005 les montants nécessaires afin de donner suite à la présente.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque au montant de 10 000 \$ au nom de l'Association Québec-France Outaouais, Case postale 1071, succursale B, Gatineau, Québec, J8X 3X5 sur présentation de pièces justificatives par le Module de la culture et des loisirs.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|-----------|-----------|--|
| 62110-972 | 10 000 \$ | Développement économique - Ville de Gatineau subventions |

Un certificat du trésorier a été émis le 3 décembre 2004.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2004-1842

MANDAT POUR INTENTER UNE POURSUITE CONTRE LA FIRME D'INGÉNIEURS GOLDER ASSOCIÉS LTÉE ET LA SUCCESSION FORAGE G. DOWNING LTÉE - BRIS D'AQUEDUC - BOULEVARD ALEXANDRE-TACHÉ - DISTRICT ÉLECTORAL DE VAL-TÉTREAU - LAWRENCE CANNON

CONSIDÉRANT QUE la firme d'ingénieurs Golder Associés Ltée et la Succession Forage G. Downing Ltée ont procédé à des travaux de forage près de l'intersection du boulevard Alexandre-Taché et de la rue Belleau;

CONSIDÉRANT QU'en date du 12 août 2004, un bris d'une conduite principale d'aqueduc est survenu suite à ces travaux de forage;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a subi des dommages suite à ce bris d'aqueduc;

CONSIDÉRANT QUE le bris d'aqueduc résulte de la faute de la firme d'ingénieurs Golder Associés Ltée et de l'entreprise de forage G. Downing Ltée et qu'il est dans l'intérêt de la Ville de les tenir responsables :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité mandate le Service des affaires juridiques ou son mandataire d'intenter une poursuite contre la firme d'ingénieurs Golder Associés Ltée et la Succession Forage G. Downing Ltée.

Adoptée

CE-2004-1843

RÉCLAMATION DE GORDON ET LOUISE MACMILLAN - INFILTRATION D'EAU AU 569, RUE SIGOUIN - DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE - RICHARD CÔTÉ

CONSIDÉRANT QU'en date du 5 août 2004, M. et Mme MacMillan produisaient une réclamation auprès de la Ville de Gatineau pour des dommages subis à leurs biens suite à deux inondations, soit le 14 juillet et le 2 août 2004;

CONSIDÉRANT QU'une conduite pluviale a débordé et causé une inondation majeure du sous-sol des réclamants;

CONSIDÉRANT QU'après le sinistre du 2 août 2004, la Ville a découvert que le blocage de la conduite pluviale avait été causé par une plaque de métal à l'intérieur d'une chambre de vanne qui s'était décrochée;

CONSIDÉRANT QUE la valeur dépréciée pour la perte du 14 juillet 2004 s'élève à 1 763,78 \$;

CONSIDÉRANT QUE la valeur dépréciée pour la perte du 2 août 2004 s'élève à 20 569,98 \$;

CONSIDÉRANT QUE les réclamants accepteraient un règlement pour une somme totale de 22 333,76 \$;

CONSIDÉRANT QUE le règlement est fait sans aucune admission de responsabilité;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Ville d'accepter le présent règlement :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le règlement de la réclamation pour une somme totale de 22 333,76 \$.

De plus, ce comité autorise le Service des affaires juridiques à signer et à déposer tout document ou procédure nécessaire afin de finaliser le présent règlement de la réclamation.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|-----------------|----------------|----------------------------------|
| 19110-991-47625 | 22 333,76 \$ | Auto-assurance dommages-intérêts |

Un certificat du trésorier a été émis le 3 décembre 2004.

Adoptée

CE-2004-1844

MANDAT POUR FAIRE RECONNAÎTRE LA VILLE DE GATINEAU PROPRIÉTAIRE DU LOT NUMÉRO 1 288 434, CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE HULL - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE

CONSIDÉRANT QUE le 25 janvier 1943, l'ex-Ville de Hull a acquis un immeuble connu et désigné comme étant la partie ouest de la subdivision 37 du lot numéro 93, quartier 2, Cité de Hull avec les bâtisses dessus érigées;

CONSIDÉRANT QU'une partie de ce terrain connu et désigné comme étant la partie ouest de la subdivision numéro 37 du bloc numéro 93 (93-0-37) au plan et livres de renvoi pour le quartier 2, Cité de Hull a été vendu à Donat Guèvremont par acte de vente le 17 mai 1952 et revendu le même jour à Rodolphe Guèvremont (aujourd'hui connu sous le numéro 1 288 434);

CONSIDÉRANT QUE ledit lot numéro 1 288 434 est en possession de la Ville depuis plus de trente ans ayant été utilisé entre autres à titre de stationnement pour le parc de maisons mobiles et comme stationnement pour l'aréna Guertin;

CONSIDÉRANT QU'il est impératif que la Ville soit déclarée seule et unique propriétaire dudit lot :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité mandate le Service des affaires juridiques d'intenter toutes procédures appropriées pour obtenir un titre clair sur le lot numéro 1 288 434.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-12200-412 – « Contentieux – Services juridiques » et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 décembre 2004.

Adoptée

M^e YVES DUCHARME
 Maire et président
 Comité exécutif

M^e SUZANNE OUELLET
 Greffier et secrétaire
 Comité exécutif